



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 84568

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le fait que lors de la séance du Sénat du 20 décembre 2005, il a été indiqué que le Gouvernement mettrait en oeuvre tous les moyens nécessaires permettant à chaque commune de bénéficier du téléphone mobile d'ici à 2007. Si on souhaite respecter cet objectif, il convient donc d'accélérer sérieusement l'échéancier. Or, en Moselle, on constate une certaine incohérence. Ainsi, des communes pourtant recensées en zone blanche, telle la commune d'Oudrenne, ne bénéficient pas pour autant des mesures théoriquement mises en oeuvre depuis plusieurs années. On a incorporé ces localités dans une troisième catégorie en leur indiquant simplement que des études étaient en cours pour leur desserte. Or la technique du téléphone mobile étant très simple, on comprend mal pour quelles raisons lesdites études devraient durer plusieurs années. Plus concrètement, dans le cas d'Oudrenne et des quelques communes voisines (par exemple Veckring) qui ne sont pas du tout desservies par le téléphone mobile ou qui sont desservies de manière quasiment inaudible, elle lui demande de lui préciser quel est l'échéancier prévu pour que ces localités bénéficient d'une desserte normale par le téléphone mobile.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84568

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 829